

Charte documentaire durable

Bibliothèque municipale de Champagnier

16 décembre 2025

PRÉAMBULE

La présente charte définit les principes généraux de la politique documentaire durable de la bibliothèque municipale de Champagnier pour la période 2026-2031. Elle présente la gestion écoresponsable des collections : constitution, sélection, évolution et médiation des documents en considérant leur durabilité tout au long de leur vie au sein des collections.

La présente charte concourt aux ambitions du PCSES adopté en 2023 (Projet Culturelle, Scientifique, Educatif et Social). Son contenu est amené à être modifié, actualisé ou enrichi au fil du temps.

Elle est validée par les représentants élus de la commune de Champagnier et diffusé auprès des usagers.

1 – Principes généraux

1-1. Cadre juridique et textes de références

Pour remplir ses missions, la bibliothèque s'appuie sur les textes de référence suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies en 1948.
- La Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.
- Le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994.
- Le Code de déontologie des bibliothécaires de l'Association des bibliothécaires de France, mis à jour en 2020.
- La loi Lahary-Robert de 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.
- Code de l'environnement - Version en vigueur au 26 janvier 2025.
- Code général des collectivités territoriales - Version en vigueur au 17 novembre 2025.

Pour élaborer une politique documentaire qui réponde aux enjeux de la transition écologique, la bibliothèque s'appuie sur le Code de l'environnement - Version en vigueur au 26 janvier 2025.

1-2. Engagement de la commune de Champagnier

- La Charte Plan Climat Air Énergie métropolitain – Charte d'engagement des communes 2020-2026 – Grenoble Alpes Métropole.

- Projet Culturelle, Scientifique, Educatif et Social de la bibliothèque de Champagnier adopté en Conseil municipal en mars 2023.

2 – Missions de la bibliothèque de Champagnier

La bibliothèque de Champagnier est une bibliothèque municipale. Il s'agit d'un service de la Commune de Champagnier. Elle garantit l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, et favorise le développement de la lecture.

La bibliothèque de Champagnier n'est ni une bibliothèque scolaire, ni une bibliothèque universitaire, ni une bibliothèque spécialisée.

Pour remplir ses missions, la bibliothèque de Champagnier s'appuie sur les textes de références cités dans le paragraphe 1- Principes généraux.

Dans ce cadre, les missions principales de la bibliothèque de Champagnier sont les suivantes :

- Favoriser l'accès à la culture et à l'information pour tous,
- Faciliter le lien social et permettre l'élargissement des publics,
- Conforter le rôle éducatif de la bibliothèque notamment en sensibilisant les publics à la préservation du vivant et au réchauffement climatique à travers l'action culturelle,
- Coopérer en réseau avec les bibliothèques et médiathèques du territoire.

La bibliothèque de Champagnier mène ses missions en tenant compte des nouveaux enjeux culturels, éducatifs et sociétaux, et s'engage à travers elles pour un monde plus durable.

3 – Organisation des collections

3-1. Les grands principes

- Le pluralisme : les collections de la bibliothèque représentent une diversité des points de vue et des courants d'opinion dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux valeurs républicaines et aux textes législatifs en vigueur.
- Des collections francophones : pour toucher le public le plus large, la majorité des documents est en langue française.
- Des collections engagées dans la transition écologique : les pratiques durables sont favorisées dès que cela est permis tout au long de la vie du livre dans les collections de la bibliothèque de Champagnier (sélection, acquisition, conservation, valorisation et médiation, élimination).

3-2. La constitution des collections

Les collections proposées ne visent pas à l'exhaustivité, elles s'adressent à toutes les tranches d'âge et à toutes les catégories socio-professionnelles dans une optique de culture générale. Elles sont organisées en 3 secteurs : adulte, ado et jeunesse.

Elles sont constituées de documents imprimés (livres et périodiques) et de quelques livres audios. Les collections numériques des plateformes numériques de la Métropole (Numothèque) et du Département de l'Isère (Médiathèque départementale) complètent les collections physiques de la bibliothèque de Champagnier.

3-3. La sélection des documents

La sélection des documents tient compte de leurs qualités formelles ou scientifiques, de l'actualité littéraire et de ses succès publics, de la cohérence de la collection considérée dans son ensemble. Chaque fois que cela est possible, l'engagement éco-responsable des maisons d'éditions est retenu comme critère de sélection.

Les acquisitions sont réalisées dans le cadre d'un budget annuel alloué à la bibliothèque et défini par le Conseil municipal.

La bibliothèque veille à se servir chez différents libraires locaux et indépendants.

Elle peut emprunter des documents auprès des bibliothèques et médiathèques de son réseau, notamment la Médiathèque départementale de l'Isère.

3-4. La valorisation et la médiation

La médiation des collections a pour objectif de mettre en relation les usagers et les collections.

Pour cela, les collections sont valorisées par :

- Le conseil et la recherche apportés aux usagers par les bibliothécaires,
- La présentation en rayon, sur présentoirs ou tables thématiques,
- L'action culturelle.

3-5. Les dons de documents

Les dons, comme les autres acquisitions, sont soumis à l'expertise du personnel de la bibliothèque et sont examinés au cas par cas. Ils peuvent être refusés s'ils ne répondent pas aux principes de la présente charte et aux critères suivants :

- Bon état physique,
- Date d'édition de moins de 5 ans.

3-6. La participation des usagers

Les usagers peuvent exprimer des suggestions d'acquisitions en complétant le cahier mis à leur disposition à l'accueil de la bibliothèque ou sur le catalogue en ligne. Toutes les suggestions sont examinées par les bibliothécaires qui y répondent favorablement ou non en fonction de leur cohérence avec la politique documentaire et le fonds et en fonction des limites du budget alloué.

3-7. L'évolution des collections

Pour rester attractive, la bibliothèque de Champagnier veille à actualiser ses collections et procède régulièrement à l'élimination des documents abîmés, obsolètes ou redondants.

Les documents en bon état physique retirés des collections trouvent une seconde vie auprès de partenaires institutionnels ou associatifs et auprès de Recyclivre.

Les documents abîmés ou obsolètes sont détruits ou utilisés comme matière première pour des ateliers créatifs.

Charte documentaire durable adoptée en conseil municipal le 2 février 2026